

## MÉDIAS ET INSÉCURITÉ: ENTRE DROIT D'INFORMER ET ILLUSIONS SÉCURITAIRES

Robert CARIO

*Professeur de Sciences criminelles  
Directeur du DESS Droit des victimes  
Université de Pau et des Pays de l'Adour  
Pau (France)*

**Resumen:** El papel de los medios de comunicación en la percepción social de la inseguridad ha adquirido una mayor relevancia en los últimos años. El desarrollo sin precedentes de la sociedad de la información puede constituir una perturbación de la armonía social. De esta forma, y partiendo de la distinción entre "inseguridad ciudadana" y "miedo al delito", se analizan los discursos mediáticos sobre la delincuencia, el delito y el perfil de los delincuentes, destacando el olvido de las víctimas. La complejidad del fenómeno criminal conlleva necesariamente la adquisición de conocimientos en la materia para informar de forma adecuada sobre el sistema de justicia penal, y las dimensiones emocionales, humanas, culturales y sociales del delito, del delincuente y de las víctimas.

**Laburpena:** Azken urte hauetan dagoen segurtasun faltaren perzepzioan paper garrantzitsua jokatzen dute komunikabideek. Informazioaren gizarte honek sekulako garapena jasan du azken urteetan. Kasu honetan, eta segurtasuna eta delituari beldurra izatearen ezberdintasuna azaltzen da, delinkuentzia, delitua eta gaizkileen perfla aztertzen dira, biktimaren uzketari bereziki azalduz. Krimenaren fenomenoaren konplexuak justiziaren sistemaz ondo informatzeko, ezagupenak hartzerari behar izaten du, horrekin batera, delituaren ikuspegi emozional, gizatasun, kultural eta sozialak aztertzen dira bai gaizkileenak baita biktimarenak ere.

**Résumé:** Le rôle des médias dans la perception sociale de l'insécurité a acquis une plus grande importance pendant les dernières années. Le développement sans précédent de la société de l'information peut constituer une perturbation de l'harmonie sociale. De cette manière, et en partant de la distinction entre "le sentiment d'insécurité" et "la peur du délit", on analyse les discours médiatiques sur la délinquance, l'infraction et le profil des délinquants, en soulignant le manque de mémoire des victimes. La complexité du phénomène criminel entraîne nécessairement l'acquisition de connaissances dans la matière pour informer de manière adéquate sur le système de justice pénale, et les dimensions émotionnelles, humaines, culturelles et sociales de l'infraction, du délinquant et des victimes.

**Summary:** The role of mass media in the social perception of insecurity has acquired a greater relevance in the last years. The development without precedents of the society of information can constitute a breach of social harmony. So that, and starting from the distinction between "the lack of safety" and "the fear of crime", the mediatic discourses about delinquency, the crime and the offenders profile are analyzed, emphasizing the forgetfulness of the victims. The complexity of the criminal phenomenon necessarily entails the knowledge acquisition in the matter to inform adequately about the criminal justice system, and about the emotional, human, cultural and social dimensions of the crime, the offender and the victims.

**Palabras clave:** Criminología, Medios de comunicación, percepción social, sentimiento de inseguridad, miedo al delito.

**Hitzik garrantzizkoenak:** Kriminologia, Komunikabideak, perzepzio soziala, intseguritate sentimendua, delituarekiko beldurra.

**Mots clef:** Criminologie, Médias, perception sociale, sentiment d'insécurité, peur du délit.

**Key words:** Criminology, Mass media, Social perception, Insecurity, Fear of crime.

La question du rôle des médias dans la perception sociale de l'insécurité, pour être fondamentale, n'est pas nouvelle. Elle a néanmoins pris un tour très particulier au cours de ces dernières années, depuis la fin des trente glorieuses principalement, en France pour le moins. De problème social absolument légitime, l'insécurité est devenue un enjeu politique majeur<sup>1</sup>. De manière beaucoup plus discutable encore, elle alimente le juteux marché de la sécurité privée<sup>2</sup>. Quoi qu'il en soit, il demeure que selon différents sondages d'opinion récents l'insécurité est la préoccupation première des français. Il y a dix ans à peine, elle n'intervenait qu'au huitième rang, loin derrière le chômage<sup>3</sup>.

Le développement sans précédent de la société informationnelle offre, par le perfectionnement (remarquable en soi) des moyens techniques de retransmission audiovisuelle, de retranscription écrite ou numérique, une lecture continue d'événements perturbateurs de l'Harmonie sociale. En France comme dans le monde entier, tout un chacun peut s'alimenter, en direct de plus en plus souvent et en boucle, de nourritures médiatiques les plus diverses, les plus objectives comme les plus subjectives. L'essentiel est de "couvrir" l'événement, parfois coûte que coûte, une information fautive suivie d'un démenti constituant, finalement, deux informations pour les communicants les plus cyniques<sup>4</sup>, d'autant plus que l'actualité est dramatiquement généreuse de catastrophes humanitaires ou écologiques, d'accidents collectifs, d'actes de terrorisme, de guerres ou guérillas conventionnelles ou sauvages... mais aussi de crises sociales, économiques, culturelles notamment. Informer pour être regardé ou lu devient un devoir impératif, avec le souci de partager l'événement dans sa factualité immédiate, brute, sinon parfois brutale. Un scoop en chasse un autre, à un rythme d'autant plus rapide que les misères (au sens large) prolifèrent. Et la cadence soutenue rend difficile (voire exonère) le partage des souffrances, l'expression d'une compassion durable à l'égard des victimes. La vindicte à l'égard des auteurs eux-mêmes, paroxystique au moment de la relation des faits, s'estompe d'autant plus vite dans l'opinion publique que les dispositifs à mettre en place pour les poursuivre sont

---

1. V. not. *Réponses à la violence*, Rapport du comité présidé par A. Peyrefitte, Presses Pocket, 1977, 2 Vol. 238 et 540 p.; La peur du crime, In *RICPT*, 1983-4, pp. 7-99; S. Roché, *Le sentiment d'insécurité*, Puf, Coll. Sociologie d'aujourd'hui, 1993, 320 p.; P. Robert, *L'insécurité*, Ed. La Découverte, Coll. Repères, 2002, 120 p.; S. Roché (Dir.), *En quête de sécurité. Causes de la délinquance et nouvelles réponses*, Ed. A. Colin, 2003, 343 p.; H. Lagrange, *Demandes de sécurité. France, Europe, Etats-Unis*, Ed. du Seuil, Coll. La république des idées, 2003, 109 p.; D. Peyrat, *Eloge de la sécurité*, Ed. Gallimard/Le Monde, 2003, 238 p.

2. Sur cet envahissant marché, V. not. N. Christie, *Crime control as industry. Towards gulags, Western style?*, Routledge Pub., 1993, 208 p., trad. française: *L'industrie de la punition*, Ed. Autrement/Frontières, 2003, 223 p.; M. McMahon, La répression comme entreprise: quelques tendances récentes en matière de privatisation et de justice criminelle, In *Déviante et Société*, 1996-20, pp. 103-118; F. Ocqueteau, *Les défis de la sécurité privée. Protection et surveillance dans la France d'aujourd'hui*, Ed. L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, 1997, 183 p.; M. Cusson, *Criminologie actuelle*, PUF/Sociologies, 1998, pp. 206-226; P. Robert, *L'insécurité*, op. cit., p. 79 et s.

3. V. not. V. Tournier, Les réactions sociales et politiques à la délinquance, In S. Roché (Dir.), op. cit., pp. 173-178; J.D. Lafay, Analyse économique d'une présidentielle, In *Sociétal*, 2002-36; P. Robert, *L'insécurité*, op. cit., p. 9 et s.

4. Cité par D. Schneidermann, In *Le Monde télévision*, 9-15 juin 2003, p. 2.

annoncés comme devant toujours être plus sophistiqués, toujours plus coûteux en personnels et en matériels.

Une telle masse, considérable aujourd'hui, d'informations, souvent à forte charge émotionnelle, fait de nous des consommateurs, parfois même des voyeurs, d'autant plus avides que le malheur des uns fait le bonheur des autres, en ce sens que la stigmatisation des plus malheureux que soi aide à panser ses propres plaies (de tous ordres), laissées à vif par l'individualisme ambiant caractéristique des sociétés continentales contemporaines.

Il ne saurait être question de remettre en cause le droit inaliénable et sacré d'expression, tout comme la liberté de la presse acquis un peu partout dans le monde de longue lutte et toujours fragile. Le droit, voire le devoir, d'informer a permis l'avènement de nos sociétés démocratiques et nombreux sont les journalistes qui ont payé du plus lourd tribut qui soit –de leur vie même– la dénonciation de toutes sortes de violations qui, à n'y prendre garde au regard de leur prolifération, menacent toujours la pérennité de notre humanité. Peu de sociétés contemporaines sont épargnées par la montée des "insécurités", de toutes sortes, intensités et permanence. Néanmoins, à l'heure de la globalisation, il demeure que certaines revendications sécuritaires apparaissent bien indécentes au regard de la misère qui se propage toujours davantage dans le monde, sans pour autant faire l'objet d'une même préoccupation politique. Par facilité autant que par démagogie, le crime est prétendu envahir aujourd'hui toute la question sociale. Il est urgent d'y voir plus clair et de revenir, très vite, aux réalités humaines, socio-économiques et culturelles que sous-tend une telle situation inédite.

## 1. MÉDIATISER OU CONSTRUIRE L'INSÉCURITÉ

Les médias (au sens le plus large des *mass media* ou du multimédia) ont un rôle essentiel à tenir tant en ce qui concerne le traitement des informations générales et factuelles sur le crime qu'au regard de la vulgarisation des recherches scientifiques développées dans les domaines de la criminologie et de la victimologie. Beaucoup de médias s'acquittent heureusement de telles missions, dans le respect de règles éthiques et déontologiques remarquables<sup>5</sup>. Il importe en ce sens de constater que quelques émissions ou reportages spécialisés sont d'une excellente qualité, tant dans l'exposition, la narration et la compréhension des faits que dans leur visualisation. De tels documents, à valeur fortement éducative, n'ont malheureusement que rarement droit au *prime time* ou à la une des médias à grande audience ou distribution (communément appelée presse populaire). Nombreux sont effet les *mass media* qui affectionnent la culture du fait divers, la théâtralisation de la misère criminelle, la spectacularisation des "acteurs". En effet et assez systématiquement, lorsqu'il s'agit de couvrir le phénomène criminel, dans son endroit comme dans son envers, l'objectivité ne semble plus guider, de manière très curieuse, ni les images, ni les paroles, ni les écrits. L'horreur de l'événement semble autoriser toutes sortes de dérives graves, pour

---

5. V. not. J. Aubert, La place des médias dans la mise en œuvre des politiques publiques d'aide aux victimes, In A. Bernard (Dir.), *Les politiques publiques interministérielles d'aide aux victimes*, Ed. L'Harmattan, Coll. Sciences criminelles, 2001, pp. 173-177.

le moins affranchit de commentaires en profondeur. La concurrence entre médias reconnus (dont l'équilibre financier devient de plus en plus précaire à l'heure de la mondialisation) et informateurs "sauvages" (sévisant généralement sur le *Web*) conduit fréquemment à la surenchère, le *diktat* de l'information éloignant toujours davantage les journalistes de "leurs" sources qu'ils n'ont plus guère le temps de recouper.

A décharge, il convient de reconnaître que les médias sont tributaires du lectorat ou de l'auditorat, sans oublier toutefois qu'ils contribuent fortement à sa "fabrication" et à sa "fidélisation" parfois, pour le meilleur et pour le pire, particulièrement en ce qui concerne la presse quotidienne de proximité. Nul ne peut ignorer en ce sens que les attentes de beaucoup de spectateurs ou de lecteurs sont morbides. Débordés par leurs propres peurs –réelles ou fantasmées–, ils tentent de les symboliser par la contemplation de la misère des autres. A la manière d'un cercle vicieux, les communications médiatiques couvrant le phénomène criminel exercent une influence sur la représentation que l'opinion publique s'en fait, tant en ce qui concerne les actes commis que les infracteurs. Par le choix des qualifications, par la mise en valeur des détails, "la presse transmet seulement une certaine image de la réalité"<sup>6</sup>. Une telle influence semble d'autant plus prégnante auprès des médias locaux et régionaux qu'ils ne jouissent pas de la même autonomie éditoriale que les productions nationales et qu'ils subissent au quotidien les exigences du "temps réel" et de la survie éditoriale.

Il est tout aussi certain que les médias ne sont pas les seuls responsables d'une telle évolution informationnelle. Leurs relations idéologiques et/ou économiques avec le politique conduisent bien à la coproduction de l'information, à l'instrumentalisation du médiatique par le politique, à la construction de l'événement politico-médiatique<sup>7</sup>. Le respect, l'amour de soi-même comme de l'autre, le partage des richesses (au sens large) n'apparaissant que rarement et concrètement comme fondatrices des relations intersubjectives dans nos sociétés de consommation débridée<sup>8</sup>, les dominants peuvent être tentés de façonner à leur manière et dans leur seul intérêt les justifications de leur domination. Avec finesse et efficacité, les boucs émissaires de

---

6. V. A. Peyrefitte (Dir.), *Réponses à la violence*, *op. cit.*, Vol. 1, p. 51.

7. V. not. P. Champagne, La construction médiatique des "malaises sociaux", *In Actes de la recherche en sciences sociales*, 1991-90, pp. 64-75; E. Macé, A. Perralva, *Violences urbaines en France: une construction politique et journalistique*, *In Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 2000-40, pp. 137-150; A. Collovald, *Violence et délinquance dans la presse. Politisation d'un malaise social et technicisation de son traitement*, *In F. Bailleau, C. Gorgeon (Dir.), Prévention et sécurité: vers un nouvel ordre social?*, Les éd. de la DIV, 2000, pp. 39-53. E. Macé, *Le traitement médiatique de la sécurité*, *In L. Mucchielli, P. Robert (Dir.), Crimes et sécurité: l'état des savoirs*, Ed. La Découverte, 2002, pp. 33-41; L. Mucchielli, *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, Ed. La Découverte, Coll. Sur le vif, 2001, p. 12 et s.; J. Gaillard, "Des psychologues sont sur place...". *Où nous mène la rhétorique des catastrophes?*, Ed. Mille et une nuits, 2003, p. 89 et s.; R. Reiner, *Media made criminality. The representation of crime in the mass media*, *In M. Maguire, R. Morgan, R. Reiner (Eds), The Oxford handbook of criminology*, Oxford Univ. Press, 3rd ed., 2002, pp. 376-416; Comp. R. Gassin, *Criminologie*, 4<sup>e</sup> éd. 1998, pp. 352-353; R. Bousquet, *Insécurité: nouveaux risques. Les quartiers de tous les dangers*, Ed. L'Harmattan, Coll. Villes et entreprises, 1998, 232 p.; A. Bauer, X. Rauffer, *Violences et insécurité urbaines*, Puf, Que sais-je?, 6<sup>e</sup> éd. 2001, 127 p.; J. Maillard, *Médias et violences: comptes rendus médiatiques de l'insécurité*, *In S. Roché (Dir.), op. cit.* (2002), pp. 189-197.

8. V. P. Robert, *L'insécurité*, *op. cit.*, p. 32 et s.; S. Roché, *Violences: les industries responsables*, *In Le Monde*, 9 déc. 2002/17.

l'insécurité sont désignés en la seule personne de ceux qui enfreignent la loi "commune" déclarée acquise par "consensus" social. Or il se trouve qu'infracteurs et victimes, dont les rôles ne sont pas figés mais bien davantage interchangeables, sont statistiquement les plus démunis parmi les insécures.

Avec force d'arguments, discours et écrits dominants tentent de convaincre que la fatalité semble bien être la cause de la plupart des insécurités actuelles... sauf celle d'origine criminelle, explicitement abandonnée au libre arbitre, au choix rationnel ou à la dangerosité de ses auteurs. Par défaut de connaissances approfondies sur l'émergence des diverses formes d'insécurités, sans doute aussi par volonté de ne pas trop savoir, le lectorat ou l'auditorat moyen se laisse bercer par les sirènes médiatico-politiques. Selon les époques, sont sacrifiés sur l'autel sécuritaire nos trop bruyants et revendicatifs voisins en humanité que sont les jeunes, les immigrés, les extrémistes (de toutes obédiences), les exclus... Comme par contagion, par magie communicationnelle, le crime devient l'ennemi public n°1 du bien-être social, insécurité et peur du crime étant aujourd'hui abusivement confondus. Et l'assimilation totale de la peur du crime à l'insécurité, la banalisation de l'insécurité comme étant essentiellement d'origine criminelle, font le lit de tous les extrémismes. Dans les médias, ces mots sont devenus interchangeables, tout comme ceux de violence, de criminalité et de délinquance<sup>9</sup>.

## 2. "INSÉCURITÉ(S)" VERSUS "PEUR DU CRIME"

Nul ne sera surpris de l'absence de définition unanime du concept d'insécurité, pas davantage de son opposé, celui de sécurité. Il ne s'agit que d'une longue tradition, autant législative que doctrinale, de non-définition de l'objet même de l'étude, le sens commun ayant depuis longtemps détrôné la connaissance scientifique en la matière<sup>10</sup>. Il est sans doute plus simple de se cristalliser sur l'exposition du symptôme, sans s'attarder trop sur les raisons de son émergence. Dans une recherche pionnière en France, le Comité d'études sur la violence, la criminalité et la délinquance, présidé par le ministre de la Justice A. Peyrefitte, avait pertinemment posé les contours du sentiment d'insécurité, lequel "se développe dans l'appréhension d'une réalité imprécise. Il s'alimente moins de faits concrets, qu'il ne repose sur une image subjective de la criminalité"<sup>11</sup>.

La plupart des auteurs décrivent l'insécurité soit comme un problème de maintien de l'ordre, soit comme une menace en provenance de groupes à risques, soit comme le résultat d'interactions entre violences visibles des infracteurs et violences invisibles des inégalités sociales<sup>12</sup>. Sans méconnaître la pertinence de chacune de ces

---

9. V. not. P. Tévanian, "Insécurité", mythe et réalités, *In Hommes et libertés*, Rev. de la Ligue des Droits de l'Homme, 2002-120, pp. 32-35.

10. V. not. R. Cario, *Pénologie. De l'élimination à la restauration*, Ed. L'Hamattan, Coll. Traité de sciences criminelles, 2003, Vol. 8, en cours de parution.

11. V. A. Peyrefitte (Dir.), *Réponses à la violence*, *op. cit.*, p. 63.

12. V. en ce sens, E. Macé, *Le traitement médiatique de la sécurité*, *In L. Mucchielli, P. Robert (Dir.), op. cit.*, pp. 33-34.

propositions, il importe de revenir à des définitions plus objectives et finalement plus opérationnelles. L'*insécurité*, entendue au sens large, correspond à un ensemble de préoccupations, d'inquiétudes, voire d'angoisses d'origines diverses: d'ordre professionnel, sanitaire, social, culturel, ethnique principalement. Plus globalement, l'insécurité contemporaine témoigne d'un sentiment de mal-être existentiel plus ou moins prononcé. Quant à *la peur du crime*, elle est généralement consécutive à un vécu personnel (ou à l'égard d'un proche) de victimisation. Et ce n'est que dans ce cadre là qu'il peut être question "d'insécurité criminelle", loin d'être la plus préoccupante parmi les autres sources de l'insécurité tant décriée aujourd'hui<sup>13</sup>.

Il semblerait par ailleurs que la préoccupation sécuritaire soit fortement corrélée aux compétences cognitives et sociales des personnes interrogées. De la même manière, la peur du crime, comme expérience vécue (directement ou indirectement) dépend étroitement de la variété et de l'intensité des vulnérabilités personnelles qui caractérisent les intéressés. Et il n'est pas neutre de souligner que ce sont les populations les plus précarisées qui souffrent le plus, de manière cumulative, du sentiment d'insécurité et de la peur du crime. Il n'est donc pas étonnant que les demandes sécuritaires soient les plus fortes dans leurs rangs et que, plus nombreux numériquement que les inclus, ils soient l'objet de toutes les convoitises et récupérations de la part d'acteurs politiques en manque d'électorat<sup>14</sup>.

### 3. LA MORPHOLOGIE DU PHÉNOMÈNE CRIMINEL

L'accroissement des activités considérées par le droit comme criminelles est indiscutable. Encore faut-il les bien nommer, décrire et expliciter, dans le respect de la règle criminologique essentielle de la primauté de la description. Il n'est plus acceptable que l'on assimile encore aujourd'hui les simples manquements à la discipline sociale (encore qualifiés, sans beaucoup d'esprit critique quant à leur excessive pénalisation, d'incivilités) aux atteintes aux valeurs sociales fondamentales. Si les premiers participent davantage de désordres sociaux mineurs, sans aucun doute exaspérants (pouvant conduire parfois à des drames), seules les secondes, de nature à perturber gravement la pérennité du groupe humain, au sein duquel le conflit s'est cristallisé, sont de résolution pénale. Curieusement, ce sont surtout les faits les moins graves qui alimentent, précisément, le sentiment d'insécurité et nourrissent, tout aussi paradoxalement, la "une" des médias, les programmes des politiciens, les inquiétudes des citoyens, sans que quiconque n'émette le moindre doute, la moindre réserve. Une

---

13. Sur ces aspects notionnels, V. not. A. Peyrefitte (Dir.), *Réponses à la violence*, op. cit., Vol. 1, p. 42 et s.; J.L. Mathieu, *L'insécurité*, Puf, Que sais-je?, 1995-3107, 128 p.; M. Cusson, *La criminologie*, Ed. Hachette, Coll. Les fondamentaux, 1998, p. 117 et s.; P. Robert, *Le sentiment d'insécurité*, In *Crime et sécurité*, op. cit., pp. 367-374; P. Robert, *L'insécurité*, op. cit., p. 3 et s.; E. Macé, *Le traitement médiatique de la sécurité*, In L. Mucchielli, P. Robert (Dir.), op. cit., pp. 33-41; H. Lagrange, *Demandes de sécurité*, op. cit., p. 54 et s.; L. Mucchielli, *Violences et insécurité*, op. cit., pp. 22-23; D. Peyrat, *Eloge de la sécurité*, op. cit., p. 147 et s.; S. Roché (Dir.), *Le sentiment d'insécurité*, In *En quête de sécurité. Causes de la délinquance et nouvelles réponses*, op. cit., pp. 157-171.

14. V. not. L. Mucchielli, *Violences et insécurité*, op. cit., p. 12 et s.; J. Maillard, *Médias et violences: comptes rendus médiatiques de l'insécurité*, op. cit., pp. 192 et s.

telle distinction n'a cependant rien d'anachronique ou d'angélique et ce sont de ces confusions là que proviennent non seulement l'extension du filet socio-pénal mais encore et corrélativement l'asphyxie du système de justice pénale.

L'examen attentif des faits comptés par les agences traditionnelles de contrôle social n'atteste, en ce sens, que de la hausse, certes réelle, des actes illégitimes d'appropriation. Mais rien ne permet de mettre en évidence une recomposition sensible, en termes de violences graves (au sens large), des activités criminelles. Tout au plus doit-on préciser que les variations néanmoins observées proviennent davantage d'une moindre tolérance sociale que d'une vraie augmentation, notamment à l'égard des violences familiales dont sont victimes les conjointes, les enfants, les aînés) et des violences sexuelles.

A titre d'exemple, si la mort accidentelle constitue bien l'atteinte la plus grave à l'intégrité personnelle comme à l'Harmonie sociale, quelques chiffres récurrents doivent alimenter la réflexion. Chaque année, les homicides crapuleux arrivent loin derrière les accidents mortels sur les lieux du travail ou d'origine domestique, sur la route, les suicides, les maladies nosocomiales notamment. Pas une seule de ces vies volées ne peut-être justifiée. Mais la part du crime en est très relative. Il convient encore de répéter que les crimes et les délits graves ne représentent chaque année qu'environ 10% des condamnations prononcées. Bien plus, les crimes, au sens strict, ne représentent que 0,5% des condamnations et le nombre des homicides, en rapport avec la population française, est en baisse constante: près de huit fois moins fréquents en 2000 qu'en 1850<sup>15</sup>.

L'absence ou l'insuffisance de mise au point énergique quant à la réalité massive de petite délinquance du phénomène criminel conduit à développer avec force de détails, autour de titres "accrocheurs" et sans souci hiérarchique des valeurs mises en cause, tous les rebondissements du crime sériel (exceptionnel), des violences urbaines ou scolaires (occasionnelles), des incivilités (quotidiennes). L'emploi de formules à l'emporte-pièce vaut explication, en termes "d'augmentation exponentielle" de la délinquance –en provenance notamment des jeunes, de plus en plus précoces, nombreux, récidivistes et violents, issus des "quartiers de tous les dangers" ou de "zones de non droit"–, confirmée par les séries statistiques dont chacun sait aujourd'hui qu'elles mesurent surtout l'activité des services plutôt que la réalité du phénomène<sup>16</sup>. Tous ces actes doivent recevoir une réponse. C'est indiscutable. Mais la domination de la répression pénale est injustifiée, d'autant plus que leurs auteurs présentent un profil très particulier.

---

15. V. not. R. Cario, *Introduction aux sciences criminelles. Pour une approche globale et intégrée du phénomène criminel*, Ed. L'Harmattan, Coll. Traité de sciences criminelles, 4<sup>e</sup> éd. 2002, Vol. 4, p. 39 et s.; L. Mucchielli, Misère du débat sur "l'insécurité", *In Journal du droit des jeunes*, 2000-217, pp. 16-19.

16. V. R. Cario, *Jeunes délinquants. A la recherche de la socialisation perdue*, Ed. L'Harmattan, Coll. Sciences criminelles, 2<sup>e</sup> éd. 2000, p. 72 et s.; L. Mucchielli, *Violences et insécurité*, *op. cit.*, p. et s.; B. Aubusson de Cavarlay, *Chiffres de l'insécurité: rien de neuf?*, *In Hommes et liberté*, Rev. de la Ligue des droits de l'homme, 2002-120, pp. 36-37; V. Contra, A. Bauer, X. Rauffer, *Violences et insécurité urbaines*, *op. cit.*, p. 4 et s.; R. Bousquet, *Insécurité: nouveaux risques*, *op. cit.*, p. 73 et s.; S. Roché, *La délinquance des jeunes*, Ed. du Seuil, Coll. L'épreuve des faits, 2001, p. 9 et s.



#### 4. LE PROFIL DES CRIMINELS

Ce n'est pas sans paradoxe non plus que l'analyse des profils socio-démographiques des protagonistes, infracteurs et victimes se trouve également évacuée des discours médiatiques sur l'insécurité. Plus que proportionnellement (par rapport aux indicateurs nationaux), il s'agit d'individus de genre masculin (dans neuf cas sur dix), jeunes (surreprésentation des 18-25 ans), de nationalité étrangère (20% d'incarcérés pour 6% d'immigrés dans la population française), doté d'un faible bagage scolaire et professionnel (niveau équivalent à la fin de primaire), de statut socio-économique très défavorisé, ayant été confrontés à de multiples facteurs de risques (au sein du milieu familial, à l'école, parmi les pairs) tout au long de leur socialisation, par définition pauvre.

Il n'est pas question de justifier les passages à l'acte criminel graves, inexcusables, méritant une juste sanction. Encore moins d'excuser leurs auteurs mais simplement d'objectiviser l'information les concernant. Il revient par conséquent aux médias de faire savoir à l'opinion publique que le crime sévit principalement chez les plus démunis d'entre nous, que la proximité socioculturelle entre infracteur et victime est forte, que le passage du statut de victime à celui d'infracteur est fréquent et, surtout, que plus les handicaps, défaillances de socialisation sont précoces, profonds, variés et durables, plus les conflits éventuels se résolveront par des actes criminels graves<sup>17</sup>. C'est souligner par là le rôle primordial de la prévention, principalement de la prévention psychosociale précoce<sup>18</sup>, dont malheureusement trop peu de médias généralistes se font l'écho, absorbés par la "montée inexorable" des actes qualifiés sans nuance de "criminels" qui mettent en péril l'idéal républicain.

#### 5. "LA RÉPUBLIQUE PÉNALISÉE"<sup>19</sup>

Un autre paradoxe s'observe dans la réaction sociale à l'insécurité criminelle et au crime. Quand bien même les médias sont peu prolixes sur la question, la société française est fortement pénalisée: à la plupart des conflits intersubjectifs répond une infraction pénale (il existe aujourd'hui plus de 14.000 infractions). Et la confrontation à la norme n'est pas rare en France: en 2002, environ 4 millions de faits ont été constatés par procès-verbaux de police judiciaire et 500.000 condamnations prononcées par les juridictions répressives. Au surplus et quoi qu'on en dise, la société française est fortement répressive: 6 réponses pénales sur 10 sont de nature carcérale, les peines alternatives à l'emprisonnement ne représentent encore que 10% des sanctions alors même que la morphologie de la criminalité est nettement de petite délinquance.

---

17. V. not. R. Cario, *Victimologie. De l'effraction du lien intersubjectif à la restauration sociale*, Ed. L'Harmattan, Coll. Traité de sciences criminelles, 2<sup>e</sup> éd. 2001, Vol. 2, p. 80 et s.

18. V. not. sur cette modalité de prévention prometteuse, R. Cario, *Victimologie, op. cit.*, Vol. 1, p. 238 et s.

19. Emprunt du titre de l'ouvrage de A. Garapon et D. Salas, Ed. Hachette, 1997, 144 p.



Une telle évolution n'est pas liée au hasard. L'accroissement dramatique des inégalités aux cours des trente piteuses<sup>20</sup> que nous traversons, a provoqué une augmentation très nette des actes criminels (au sens large des actes incriminés pénalement). L'Etat s'est ainsi trouvé comme pris au piège du monopole sans partage qu'il a mis de longs siècles à péniblement s'arroger. Débordé de toutes parts, il ne s'investit que dans les "réponses" à apporter aux conflits. Par facilité autant que par idéologie, la croyance déraisonnable qu'il a placée dans les vertus intimidatrices de la norme le conduit à privilégier les réponses pénales. Délaissant le temps des "questions" relatives à l'émergence, à la consolidation et à la répétition des transgressions comme des victimisations, il peine à donner un véritable sens à son intervention.

Plutôt que d'enfourcher le cheval de la dégradation des relations sociales et de la répression corrélative des conflits intersubjectifs, les médias pourraient bien plus pertinemment souligner les méfaits de cette inflation pénale. Au-delà de l'incertitude à connaître le bien du mal, facteur d'anomie, elle produit un tel dysfonctionnement dans le système que dans 8 cas sur 10 il y a classement sans suite, en d'autres termes que dans 8 cas sur 10 la plainte est écartée, dans 8 cas sur 10 la souffrance de la victime est considérée comme n'ayant jamais existé! Aubaine hypocrite pour l'infacteur, lâcheté et irrespect pour la victime. L'argument de la faible gravité des faits, comme celui de l'importance des procédures "contre x", sont souvent avancés pour justifier ce taux élevé de classements sans suite. Effet pervers du tout répressif.

De solides analyses médiatiques, peu distrayantes il est vrai, pourraient aider à soutenir d'urgence un processus de décriminalisation massif, car la déception des victimes, leur perte de confiance dans le législateur ou le juge, seront d'autant plus grandes qu'elles ont cru au caractère pénal du conflit. L'explosion de la société assurantielle, soucieuse de couvrir tous les risques à "tout prix"<sup>21</sup>, comme celle du marché privé de la sécurité investissant le crime comme une rentable industrie, écartent encore davantage de la réflexion pourtant inévitable sur la prévention des passages à l'acte criminels et, par conséquent, des victimisations.

Comment s'étonner alors de l'insatisfaction, pour le moins, de ces milliers de personnes à qui l'on déclare que l'acte subi, bien que pénalement prévu par le Code pénal et malgré les dommages et traumatismes vécus, ne fera finalement pas l'objet de poursuites pénales! De tels dysfonctionnements conduisent à une trop grande impunité de l'infacteur (qu'il conviendrait d'explicitier plutôt que de fustiger sans nuance) et, plus grave encore, au mépris des victimes, trop souvent encore abandonnées à leurs souffrances.

---

20. Par emprunt au titre de l'ouvrage de N. Baverez, *Les trente piteuses*, Ed. Flammarion, 1998, 288 p.

21. V. par ex. la création symptomatique de la "Garantie des accidents de la vie", [Http://ffsa.fr](http://ffsa.fr), *Assurer hebdo*, 200-116, 2 p.

## 6. L'OUBLI INCONSÉQUENT DES VICTIMES

Un autre paradoxe essentiel provient de l'attitude de la société française, par le bras des agences de contrôle et de répression, à l'égard des victimes d'actes criminels, dont elle semble n'avoir que faire. Est-ce parce que la doctrine victimologique est particulièrement pauvre en France<sup>22</sup>? Si les victimes alimentent la rubrique des faits divers, rares sont les médias qui relaient leur détresse matérielle, psychologique et sociale, une fois le sensationnel épuisé. Elles ne viennent souvent à la "une" qu'à l'occasion d'événements exceptionnels, lesquels requièrent un traitement médiatique tout aussi exceptionnel. Comment interpréter en ce sens le fait que certains médias préfèrent à l'information objective le sensationnel télévisuel, photographique ou numérique des corps déchirés, au mépris du respect le plus élémentaire de la dignité de la personne humaine? Malgré les limitations légales, les procès dorénavant intentés pour non respect du droit à l'image sont là pour en témoigner<sup>23</sup>. Les victimes de crimes "ordinaires" n'intéressent personne. Si l'une d'entre elles ou ses proches revendiquent une reconnaissance légitime, tous sont soupçonnés d'être sous l'emprise de quelconques démons victimaires. Véritable "animal judiciaire", ce n'est que par "vengeance" que la victime réclame ce que la société lui doit finalement, pour n'avoir pas permis d'éviter le crime qu'elle subit injustement: reconnaissance, accompagnement, réparation. On ne veut apercevoir dans leur plainte qu'une demande d'indemnisation, "le pretium doloris" se justifiant comme "le point final d'une thérapie"<sup>24</sup>!

Rares sont les informations utiles en sa direction, quant à l'existence notamment des Services d'aide aux victimes, pourtant riches en professionnels de l'écoute, de l'aide et du conseil, réseautés aux secteurs judiciaire, sanitaire et social<sup>25</sup>. Plus rare encore est le souci des médias ou commentateurs avisés de savoir si les droits des victimes sont effectivement abondés en pratique. Or de ce point de vue, les comptes sont loin d'être soldés à son avantage. Caricaturée, la victime est niée dans ses prétentions à ne plus être simple objet de procédure mais à devenir un authentique acteur au procès pénal, au service de la vérité. Il est particulièrement symptomatique que la fameuse Loi du 15 juin 2000 renforçant la protection de la présomption d'innocence n'ait été lue et commentée par les médias qu'au travers de cet unique aspect. Cette loi comporte pourtant un volet essentiel quant à la reconnaissance des droits des victimes en tant qu'acteur au procès pénal, passé sous un quasi silence médiatique.

---

22. V. en ce sens D. Peyrat, *Eloge de la sécurité*, *op. cit.*, p. 130 et s.; V. également les réf. citées In R. Cario, *Victimologie*, *op. cit.*, p. 13; C. Damiani, *Les victimes. Violences publiques et crimes privés*, Bayard Editions, 1997, 278 p.; G. Lopez, *Victimologie*, Ed. Dalloz, Coll. Précis, 1997, 264 p.

23. V. not. *Le Monde*, 28 fév. 2003/20; Comp. L. Girard, Les photographes face au piège du "juridiquement correct", *In Le Monde*, 26 mars 2003/25.

24. V. not. J. Gaillard, *Des psychologues sont sur place...*, *op. cit.*, p. 170.

25. Mis en œuvre par la solidarité citoyenne au sein d'associations de droit privé, ils peinent à être reconnus comme de véritables et précieux partenaires par les agences officielles du système de justice pénale, quand ils ne sont pas dénaturés en "filet de pêche à la victime"!; V. S. Roché, *Sociologie politique de l'insécurité, violences urbaines et globalisation*, Puf, 1998, p. 186; Comp. R. Cario, *Victimologie*, *op. cit.*, Vol. 1, p. 159 et s.

Mais à ne pas y prendre suffisamment garde, cette absence inacceptable de considération et de restauration des victimes peut conduire à une conséquence inattendue en cas de conflits postérieurs divers auxquels elles pourraient être exposées: le passage à l'acte criminel vécu par la victime/auteur comme la répétition de ce traumatisme subi<sup>26</sup>.

## 7. LA VIOLENCE TÉLÉVISUELLE

Une autre question largement débattue dans nos pays démocratiques touche à l'influence des violences télévisuelles sur les passages à l'acte criminels, principalement juvéniles. Tout a été dit ou presque, dans un sens comme dans l'autre, sur le potentiel incitativ, cathartique ou neutralisant de la visualisation d'images violentes. Si des précautions peuvent être prescrites, il importe cependant de se garder de toute généralisation partisane.

En ce sens, il n'est guère convenable de souligner à l'aide de formules frappantes qu'il existe "un effet net de l'impact de la diffusion de spectacles violents sur le comportement des plus jeunes"<sup>27</sup>, que la nocivité des images soulève "une question de santé publique"<sup>28</sup> ou que la "télévision constitue un danger pour la démocratie"<sup>29</sup>. La multitude des travaux disponibles confirme simplement que le visionnement d'images violentes produit des effets assez voisins de ceux provoqués lors d'une implication dans une scène réelle de violence. Si beaucoup de rapports scientifiques insistent sur l'importance de la durée du temps passé par les intéressés devant l'écran de télévision<sup>30</sup>, rarissimes sont ceux qui relèvent les influences indiscutables du visionnement de tels programmes violents sur des comportements agressifs consécutifs<sup>31</sup>.

---

26. V. M.L. Martinez, Victime et œuvre de justice: éclairages de l'anthropologie relationnelle, In R. Cario (Dir.), *Victimes: du traumatisme à la réalité*, Ed. L'Harmattan, Coll. Sciences criminelles, 2002, pp. 305-344; D. Salas, Sisyphé devant ses juges: souci des victimes et reconstitution de la justice, In B. Soulez Larivière, H. Dalle, *Notre justice. Le livre vérité de la justice française*, Ed. R. Laffont, 2002, pp. 289-308; S. Harrati, *La criminalité des femmes: la "sériabilité" comme modèle d'étude du "processus acte"*, Thèse pour le doctorat en psychologie, Univ. de Toulouse, 2003, Vol. 1, 306 p.

27. V. F. Amalou, Le rapport Kriegel veut bannir la violence de la télévision, In *Le Monde*, 15 nov. 2002/20.

28. Cité par F. Amalou, In *Le Monde*, 24 nov. 2002/24.

29. V. K. Popper, J. Coudry, 1996.

30. Selon une enquête de l'UNESCO effectuée en 1998, les enfants passeraient en moyenne 3 heures par jour devant la télévision. Cité par L. Bègue, Comportements violents et télévision, In S. Roché (Dir.), *En quête de sécurité*, op. cit., pp. 139-153.

31. Sur l'ensemble de la question, V. not. A. Peyrefitte, op. cit., p. 101, 192 et s.; W. Belson, La violence à la télévision et les adolescents, In *RICPT*, 1983, pp. 84-89; T. Vedel, Violence et Télévision, In *Regards sur l'actualité*, 1998-243, pp. 71-80; L. Jullier, F. Scherer, Le spectacle de la violence ou les brouillages du réel et de l'imaginaire, In *Esprit*, 1998-12, pp. 36-47L. Bègue, *Ibid.* et les nombreuses réf. citées.

La seule conclusion acceptable conduit à admettre que ces violences fabriquées constituent un élément, parmi tant d'autres, des motivations au passage à l'acte comme, par exemple: les caractéristiques situationnelles du crime, les facteurs de risque en provenance de la niche écologique, l'existence de troubles de la personnalité. Le rappel de la pertinente formule d'É. de Greeff s'impose plus que jamais, selon laquelle un détail ne saurait à lui seul emporter explication du phénomène criminel, mais, précisait-il surtout, un seul détail ne saurait être ignoré dans l'explication du phénomène criminel.

La complexité des comportements humains, notamment agressifs (hétéro ou auto-agressifs) supporte mal une causalité aussi directe, aussi généralisée, aussi simpliste. Tout au plus peut-on espérer, pour contrebalancer la liberté de la presse, renforcer l'inviolabilité des dispositifs de cryptage ou la lisibilité des signalétiques pour éviter toute confrontation brutale d'enfants et d'adolescents à des scènes de violence.

Au terme de ces quelques réflexions sommaires, il apparaît que la récupération actuelle de l'insécurité dans les discours dominants, médiatiques et politiques va bon train. L'Etat-pénal, par son attitude simplement réactive mais franchement répressive –en tout cas inefficace actuellement–, laisse béante la plaie provoquée par l'infraction criminelle. Quelle que soit sa gravité, elle conduit à uniquement neutraliser momentanément l'infacteur; ce n'est qu'exceptionnellement que la réponse apparaît suffisamment élaborée pour donner du sens à l'intervention pénale, c'est à dire produire la réintégration d'un être humain (vulnérable par constat) parmi les autres êtres humains. Dans le même temps, quelle que soit la gravité de l'infraction, la réaction socio-pénale n'apporte pas aux victimes de réponses satisfaisantes, en termes de reconnaissance de leur dignité de personne humaine injustement frappée par le crime, en ne leur offrant pas l'accompagnement psychologique et social que leur état de victimes impose, immédiatement après les faits et aussi longtemps que leur traumatisme demeure.

Il ne faut donc pas s'étonner que la récidive pour les uns (à défaut de traitement de resocialisation) et que la vindicte pour les autres (à défaut de reconnaissance sociale) soient sans fin. C'est par l'incohérence de telles prises en charge, non sérieusement remises en cause par les médias, que prolifère le sentiment d'insécurité, au sein des populations les plus défavorisées, les plus vulnérables, car les plus exposées au crime. Diabolisés à l'excès aujourd'hui, les discours sur l'insécurité criminelle permettent de taire les autres criantes inégalités devant la mort, la santé, le travail notamment qu'affrontent ces mêmes populations, renvoyées alors, faute d'alternative humaine et démocratique, vers les prises de positions les plus extrêmes.

Mises à part les revues et séries à vocation scientifique, la multitude de médias accessible au grand public n'a de cesse d'informer sur le sentiment d'insécurité. Ce mal-être existentiel qui atteint nombre de nos concitoyens mérite effectivement que la société tout entière s'y intéresse sérieusement. La revue de la littérature disponible sur le rôle des médias dans la perception sociale de l'insécurité ne permet pas de conclure, sans nuance, qu'ils la construisent artificiellement, par pure idéologie. Par contre, on ne peut nier que la plupart des médias dénaturent très fréquemment l'information sur le phénomène criminel, par des informations tronquées quant à la pro-

fondeur et la permanence des misères humaines et sociales qu'il sous-tend. Pour fréquenter le monde des médias en qualité de "sachant", nombre d'entre nous subissons "coupes", montages et titres, "imposés" pour des raisons éditoriales ou techniques. Le bavardage du chercheur, soucieux de vérité scientifique, supporte mal la "synthèse" médiatique. La précaution regrettable, de plus en plus d'usage, de l'avertissement selon lequel le texte publié a été "relu et amendé par l'auteur" atteste plus d'un effritement de la confiance entre communicants que du souci de respecter la parole de l'interlocuteur.

Il est encore temps de refuser ces exclusions massives dont sont victimes nombre de nos concitoyens par la mise en place de politiques de prévention fondées sur le partage des savoirs, des avoirs et des pouvoirs. Et en cas d'échec, par la promotion de programmes humanistes qui conjuguent punition et restauration, dans le cadre d'une authentique justice restaurative. Et il ne fait aucun doute que les médias pourraient jouer un rôle primordial pour la promotion de cette société-là. A la condition fondamentale que la formation professionnelle de ceux qui s'intéressent à la question criminelle soit complétée par une spécialisation en criminologie (entendue au sens large). La complexité du phénomène criminel, des deux côtés du crime, suppose en effet de solides connaissances pour informer utilement nos concitoyens sur les arcanes du système judiciaire pénal certes, mais encore sur toutes les dimensions émotionnelles, humaines, culturelles et sociales du crime, du criminel et des victimes. A cette seule condition l'objectivité sera atteinte car le "fait médiatique", pour transposer la belle formule que Bachelard réserve au fait scientifique, sera constaté dans les faits, conquis sur les préjugés et construit par la raison.

